

longtemps différé sur la répartition nouvelle des sièges électoraux, qui peut ne pas offrir autant d'intérêt au Sénat qu'à la Chambre des communes. Il était peut-être sage, en même temps qu'inévitable, que cette mesure fût différée jusqu'après la fin de la guerre, mais nous sommes heureux qu'elle soit soumise maintenant. Nous, de la Colombie-Britannique, sommes particulièrement heureux d'apprendre que la présentation de ce projet de loi aura pour effet d'augmenter le nombre de représentants de cette province aux Communes. Par le passé, lorsqu'on a soumis des propositions sur la répartition nouvelle des sièges, nous n'avons pas été heureux. Il semble que la Colombie-Britannique soit toujours venue loin en arrière des autres et ait obtenu une représentation beaucoup moindre que celle que motivait sa population. C'est peut-être que notre population s'accroît si vite qu'au moment où le chiffre en est publié, il n'est déjà plus à jour.

Le sénateur compte parmi ses nombreuses attributions, la défense des droits de la province qu'il représente. Au cours de la présente session je chercherai, dans la mesure où il me sera permis de le faire, à assurer à la Colombie-Britannique la représentation à laquelle elle a droit. Ce sera un de mes grands soucis et un des devoirs dont je chercherai à m'acquitter en toute humilité. Cette représentation lui donnerait plus de députés dans l'autre Chambre et plus de sénateurs. Le nombre des députés à la Chambre des communes n'est pas de notre compétence, mais, à mon avis, la population de la Colombie-Britannique lui donne droit à au moins six ou sept sénateurs de plus.

Honorables sénateurs, je suis sûr qu'il ne se trouvera personne ici pour ne pas accueillir avec faveur l'occasion, prévue dans le discours du trône, de participer aux délibérations d'un comité des deux Chambres qui serait chargé d'étudier la question de la défense et du progrès des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Je crois que nous avons ici, non seulement le niveau de vie le plus élevé du monde, mais encore le plus admirable système d'institutions libres qu'il soit possible de trouver au monde. Le bien favorise les œuvres de paix. Le mal engendre la guerre. Ce n'est qu'en plaçant très haut notre idéal moral que nous pouvons assurer la paix dans notre propre pays, et partant, la paix du monde. Mais on ne peut préserver la liberté qu'en veillant sans cesse sur elle. Sa Majesté le roi disait en inaugurant notre Monument aux morts :

Sans la paix il ne peut y avoir de liberté durable; et sans liberté il ne saurait exister de paix durable.

Nous allons célébrer cette année le 80^e anniversaire de la Confédération. Je ne pourrais terminer mes observations sans parler de la façon dont les espoirs et les projets des Pères de la Confédération se sont réalisés. Ils avaient songé à une grande nation nouvelle s'étendant d'un océan à l'autre à l'extrémité nord de notre continent. Quatre ans après la Confédération, ma province, la Colombie-Britannique, y est entrée, constituant ainsi le cadre physique du nouveau pays. Nous savons maintenant qu'il existait alors, en 1871, des ressources naturelles dont on n'avait pas rêvé et qu'il appartenait à des millions d'individus d'exploiter.

Mais les ressources naturelles, sans la science du gouvernement, ne suffisent pas. Nous avons eu la bonne fortune d'avoir au cours des quatre-vingts dernières années quatre grands premiers ministres: MM. Macdonald, Laurier, Borden et Mackenzie King. Macdonald a fait preuve de perspicacité et de courage en jetant les fondements matériels de notre nation. Laurier a donné au Canada son âme, les fondements moraux de la tolérance, de la liberté et de l'unité d'esprit. Borden a établi notre droit à faire entendre notre voix au sein des conseils des nations. Sous Mackenzie King, le Canada est devenu une puissance internationale.

Je suis sûr que les honorables sénateurs, des deux côtés de la Chambre, sont fiers comme nous des réalisations du Canada au cours de la guerre et de la période de reconstruction. Tous les sénateurs conviendront, je l'espère, que le Canada,—puisque le Gouvernement a interprété les vues du pays en organisant sans restriction un effort de guerre maximum,—doit avoir droit de prendre part sans restriction à l'organisation de la paix.

Des VOIX: Très bien!

L'honorable M. McKEEN: Ce n'est pas que le Canada recherche dans la paix des avantages égoïstes. Nous reconnaissons, et le Gouvernement insiste sur ce point, que, puisqu'il a fallu deux guerres pour démontrer que le Canada ne peut pas se tenir dans l'isolement, nous devons faire efficacement entendre notre voix dans l'établissement d'une paix qui durera plus qu'une génération.

Le premier ministre actuel a occupé ce poste pendant le quart de la vie de notre pays. Il parle avec une autorité et une expérience que ne surpassent celles d'aucun homme public dans le monde aujourd'hui. J'ai l'impression que tous les Canadiens sont convaincus qu'il est en mesure de contribuer énormément à l'établissement de la paix dans le monde.